

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Arrêté relatif aux formations de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort ne pouvant être effectuées à distance pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

N° DGER/SDES/2020-655

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII ;

Vu le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 34 ;

Vu la demande du directeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort présentée le 2 novembre 2020 ;

Arrête :

Article 1er

Les formations de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort dont la liste est annexée au présent arrêté ne peuvent pas être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique.

Article 2

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'établissement.

Article 3

La directrice générale de l'enseignement de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 3 NOV. 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

par délégation,

La directrice générale adjointe

*Chef du service de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation*

Isabelle CHMITELIN

Valérie BADUEL

Formations à effectuer en présentiel compte tenu de leur caractère pratique

base réglementaire : 1^o de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

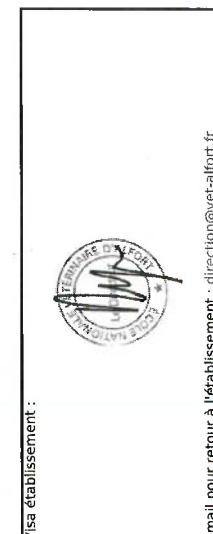
à transmettre en .pdf et .xls à sdes-continuite.dger@agriculture.gouv.fr

Date de transmission :					
Nom de l'établissement	Ecole interne ou site	Désignation de la formation	Période (semaine n° à semaine n°)	Niveau	Effectif du groupe
EnvA		Exercices & activités cliniques dans les CHU/VS	1er novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20
EnvA		Visites et cliniques en itinérance	1er novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20
EnvA		Visites et audit d'élevages	1er novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20
EnvA		Visites d'entreprises, dont abattoirs	1er novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20
EnvA		Visites en entreprises	1er novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20
EnvA		Visites de laboratoires	1er novembre au 1 ^{er} décembre	4 ^e année	20
EnvA		Exercices & activités cliniques dans les CHU/VS	1er novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20
EnvA		Exercices cliniques en itinérance	1er novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20
EnvA		Visites et audit d'élevages	1er novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20
EnvA		Visites d'entreprises, dont abattoirs	1er novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20
EnvA		Autopsies	1er novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20
EnvA		Stages en entreprises	1er novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20
EnvA		Visites de laboratoires	1er novembre au 1 ^{er} décembre	5 ^e année	20
EnvA		Exercices & activités cliniques dans les CHU/VS (volont.)	1er novembre au 1 ^{er} décembre	3 ^e année	20
EnvA		Exercices & activités cliniques dans les CHU/VS	1er novembre au 1 ^{er} décembre	Internes	25
EnvA		Exercices & activités cliniques dans les CHU/VS	1er novembre au 1 ^{er} décembre	Formation continue	15
EnvA		TP de contention et sémiologie	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	3 ^e année	20
EnvA		Exercices & activités cliniques dans les CHU/VS	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	2 ^e année	20
EnvA		TP de contention et sémiologie	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	2 ^e année	20
EnvA		TP sur simulateurs	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	2 ^e année	20
EnvA		TP de microbiologie / parasitologie	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	2 ^e année	20
EnvA		TP de contention et sémiologie	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	1 ^{re} année	20
EnvA		Visites d'élevages	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	1 ^{re} année	20
EnvA		TP de dissection	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	1 ^{re} année	20
EnvA		TP de microbiologie / parasitologie	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	1 ^{re} année	20
EnvA		TP propédéutique	1 ^{er} novembre au 1 ^{er} décembre	1 ^{re} année	20



Visa autorité académique (DGER) :

Date du visa DGER :



Visa établissement :

email pour retour à l'établissement : direction@vet-alfort.fr

Direction générale de l'enseignement et de la recherche - 78 rue de Varenne - 75007 Paris